

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARCAIS

## SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

<b>Nombre de membres</b>	
Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	:11
Qui ont assistés à la séance	: 11

Date de la convocation : 19 juin 2020 Date d'affichage : 19 juin 2020

L'An deux mil vingt et le vingt neuf juin à 20 Heures .

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence De Mme RIVET M., Maire.

**Présents :** RIVET Michelle, LAVAINE Patrick, RIBAUDEAU Corinne, DION Annie, BOTTE Mathieu, JACQUET Patrice, CHANTEREAU Teddy, JOUFFIN Cindy, MANSART Stéphane, MAURU Magali, LEDUC Gilles

**Secrétaire (s) de séance :** CHANTEREAU Teddy

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 25 mai 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Elle demande que soit rajoutés 2 points à l'ordre du jour :

- désignation des membres pour la commission des Impôts Directs (liste pour la DGFIP)
- avis sur le PLUI

### **I) Délibération 2020-07 : Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Madame le Maire indique que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de ses attributions.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, elle invite le conseil à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **dont le montant est inférieur à 500 euros** ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 2° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

- 3° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

## **II) Délibération 2020-08 : Approbation du Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal, Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Par 11 voix pour.

## **III) Délibération 2020-09 : Vote du Compte Administratif 2019**

Mme RIVET, Maire, présente le compte administratif 2019, et sort de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LAVAINÉ Patrick, 1er adjoint,

Adopte, avec 10 voix pour, le compte administratif 2019 qui s'établit :

Dépenses de Fonctionnement 2019 : 303 531€58

Recettes de Fonctionnement 2019 : 329 809€90

Résultat 2019 de la section de fonctionnement : 26 278 € 32

Reprise du résultat antérieur : 120 612 € 83

**Soit un excédent total de fonctionnement de 146 891€15**

Dépenses d'Investissement 2019 : 953 260€59

Recettes d'Investissement 2019 : 938 541€59

Résultat 2019 de la section Investissement : - 14 719 € 00

Reprise du résultat antérieur : - 72 453 € 69

**Soit un déficit total d'investissement de 87 172 €69**

**Résultat des Restes à réaliser 2019 : 192 480 € 50**

( dépenses : 128 585 € et recettes 321 065€50)

## **IV) Délibération 2020-10 : Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal affecte le solde de la section de fonctionnement de **146 891 € 15 à l'article 002 , excédent de fonctionnement**

Cette affectation des résultats est acceptée par 11 voix pour.

## **V) Délibération 2020-11 : Vote des taux des taxes directes**

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 21,02 %
- Taxe foncier bâti : 15,60 %
- Taxe foncier non bâti : 37,79 %
- C.F.E. : 21,36 %

## VI) Délibération 2020-12 : Attribution des subventions aux associations

Associations	2020	Attribué 2019	Proposition 2020	A prévoir voté 2020		
ANNA BGE	OUI	300,00 €	300,00 €	300,00 €		
APF paralysés de France	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
DDEN	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
Secours Catholique	NON	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
FACILAVIE	OUI	100,00 €	100,00 €	100,00 €		
VMEH visites EHPAD Champ Nadot	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
conseil d accès au droit	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
Secours Populaire	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
ADMR	OUI	100,00 €	100,00 €	100,00 €		
RESTO DU COEUR	OUI	50,00 €	50,00 €	50,00 €		
APE	OUI	150,00 €	150,00 €	150,00 €		
Rencontres théâtrales ( école) Carrosserie mesnier	OUI	100,00 €	100,00 €	100,00 €		
ECOM UFOLEP course cycl 28/7	OUI	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Sous réserve course	
<b>total</b>		<b>1 300,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>		

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions aux associations proposées par le Maire.

## VII) Délibération 2020-12 B : Convention avec la SPA

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention avec la SPA pour la mise en fourrières des chiens, et s'engage à verser une redevance de 0€70 par habitant.

## VIII) Délibération 2020-13 : Vote du Budget 2020

le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget présenté qui s'élève :

- en fonctionnement, à la somme de 494 000 € tant en recettes qu'en dépenses
- en investissement, à la somme de 536 650 € tant en recettes qu'en dépenses.

## IX) Délibération 2020-14 : Désignation des membres de la commission des Impôts Directs

Le Conseil Municipal dresse la liste des contribuables en nombre double, qui seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux pour constituer la Commission Communale des Impôts directs et dont les noms sont les suivants :

CHANTEREAU Teddy , MAUGUIN Magali, DUMAS Serge, BOURSAULT Pierre, LAVAINÉ Patrick, LEDON Monique, BOTTE Mathieu, JACQUET Patrice, BRUNET Raymond, DION Annie, MANSART Stéphane, RIBAudeau Corinne, JOUFFIN Cindy, LEDUC Gilles, JAUFRAIS Véronique, MARTINAT Yves, Christian DUPUIS, CASSONNET Christian, SIBOULET Nathalie, AUMEUNIER Gilbert, CHAULIER Jacques, LEMAIRE Valérie, SIBOULET Yann, BAUDIN Frédéric

Voté à l'unanimité.

## X) Délibération 2020-15 : Travaux des routes de la Vève et des Rabouins ; demande de subventions

Madame le Maire présente les devis concernant les travaux sur les routes communales à envisager pour 2020, et indique qu'une demande de financement DETR et une demande de subvention auprès du Département sont possibles, sur des routes relevant de la compétence communale.

Il est retenu le devis de travaux comprenant

- la remise en état des routes de Montgouverne depuis la Vève jusqu'au stade, et des Rabouins, d'un montant de 48 840 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût des travaux : 48 840 € HT

->Subvention DETR sollicitée: 9 936 €

->Subvention du Département : 16 464 € ( 5880 m<sup>2</sup>\*2€80)

->fonds propres 22440 €

Le conseil municipal :

- adopte le projet,

- approuve le plan de financement prévisionnel

-autorise le Maire à demander une subvention auprès du Département

- autorise le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur de France.

*Voté à l'unanimité*

### **XI) Délibération 2020-16 : Acceptation du devis de l'entreprise Loye Elec**

Le devis de Loye Elec d'un montant de 1 154 € 77 ( pose d'un thermostat dans les logements place de l'Eglise) est accepté à l'unanimité.

### **XII) Délibération 2020-17 : Avis sur le PLUI**

Vu la délibération du Conseil Communautaire Cœur de France en date 28 février 2020 portant bilan de la concertation et arrêté projet du PLUI-H.

Vu le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'émettre un avis favorable.

### **XIII) DIVERS**

Une réunion de conseil devra avoir lieu le 10 juillet pour la désignation des délégués votants pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

Différents devis sont présentés ( produits désherbants), possibilité d'achat d'un véhicule ; des groupes de travail se réuniront à ce sujet.

Un point est fait par la présidente du RPI sur la prochaine rentrée ( hausse des effectifs de maternelle et nécessité d'acheter du mobilier), ainsi que sur les semaines passées compte tenu de l'adaptation aux différents protocoles suite au COVID 19 ;

Le Maire fait un compte rendu de l'Assemblée Générale de la crèche des Gabignons ; point positif avec également une hausse des effectifs. Une réunion avec les responsables de l'association est prévue dans les prochains jours.

La séance est levée à 22h30.

